

PRO VELO Genève
Place de Montbrillant 4
Courrier postal : Place de Cornavin 1
1201 Genève

Tél 022 329 13 19

info@pro-velo-geneve.ch

www.pro-velo-geneve.ch

CCP : 12-28949-7

MAIRIE DE THONEX			
Réponse par:			
Echéance:			
Reçu le : 13 JUL. 2021			
CA		CM	
SECR		APM	
TECH		ESPV	
RH		VOI	
CPTA		CULTURE	
SOCIAL			

Mairie de Thônex

M. P. Calame, président du bureau
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

Genève, le 12 juillet 2021

Concerne : Pétition Pour une voie verte plus sûre et plus agréable

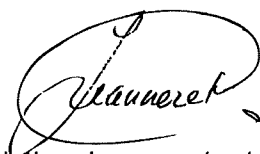
Monsieur le président,

Nous vous prions de recevoir sous ce pli les **883 signatures** (15 signatures sous forme papier et 868 sous forme de signatures numériques) récoltées en faveur de la pétition mentionnée en titre.

Nous restons à votre disposition pour le traitement de la pétition et pour une éventuelle audition.

En vous remerciant de l'attention que vous pourriez apporter à notre démarche, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes meilleures salutations,

Pour PRO VELO Genève,



Christine Jeanneret – ter Kuile, Coordinatrice

Annexes : pétition, signatures électroniques et copies des signatures papier.

Pour une Voie verte plus sûre et plus agréable.

Pétition aux autorités cantonales et communales de la Ville de Genève, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, ainsi qu'aux CFF.

Novembre 2019,

Les soussigné-e-s se félicitent de la réalisation de la Voie verte reliant la gare des Eaux-Vives à Annemasse et saluent l'existence d'une telle voie cyclable et piétonne directe et en site propre. Usagers quotidiens ou non de l'infrastructure en question, ils ont cependant pu constater **un certain nombre de problèmes avec les aménagements réalisés** et demandent que ceux-ci soient **améliorés pour renforcer la qualité et la sécurité de la Voie verte.**

Les soussigné-e-s demandent ainsi que soient réalisées sans tarder les modifications suivantes de la Voie verte :

1. Une meilleure séparation des flux piétons/cyclistes, notamment grâce à la réalisation d'une bande bitumée supplémentaire réservée aux piétons et à une signalétique appropriée ;
2. L'élargissement de la piste cyclable bitumée pour augmenter le confort et la sécurité de son utilisation ;
3. La priorisation des piétons et cyclistes de la Voie verte aux intersections, notamment en étudiant la possibilité de mettre en place des « feux inversés » ;
4. La possibilité de mettre en place une limitation de vitesse, notamment aux abords des écoles ;
5. L'amélioration des aménagements et de la signalétique pour les piétons et les cyclistes sur les axes qui permettent de rejoindre la Voie verte.

Elles/ils demandent également la réalisation d'autres Voies Vertes ailleurs dans le canton, en consultant PRO VELO lors de l'élaboration des projets et en prenant en compte ses recommandations lors du processus de planification, cela afin d'éviter les aménagements malheureux ou dangereux pour l'ensemble de la mobilité cycliste et piétonne.